



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél : 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI  
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par AMBROSANIO Véronique  
Gestionnaire de patrimoine  
☎ 04.23.26.15.36 – veronique.ambrosanio@mairie-toulon.fr

## DECISION MUNICIPALE N° 2024/098/A.J.

Publié Le 10 SEP. 2024

### DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2024/020/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

**Vu** l'arrêté n°23/AR/51 du 3 mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire,

**Vu** l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

**Considérant** que la Ville de TOULON est propriétaire d'un local communal situé 12 rue Nicolas LAUGIER à TOULON (VAR) figurant au cadastre de ladite Commune Section CN N°0524,

**Considérant** que Monsieur BESSON Cyril, Président de l'Association « L'EPHEMERE », a sollicité de la Ville de TOULON un local communal dans le cadre d'activités destinées à réaliser son objet social.

### DECIDE

**DE CONCLURE** avec l'Association « L'EPHEMERE », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 161, Boulevard BEAUMARCHAIS, représentée par son Président, Monsieur Cyril BESSON, une convention portant mise à disposition du local situé 12, rue Nicolas LAUGIER à TOULON (VAR).

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans.

Une redevance d'un montant de 3 600 € sera demandée au Preneur, soit 300€ par mois.

Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc...) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 09 SEP. 2024

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 10 SEP. 2024

PUBLIE LE 10 SEP. 2024

  
Pour le Maire de TOULON  
L'Adjoint Délégué  
Geneviève LEVY



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DECISION MUNICIPALE N. 2024/098/AJ - Conclusion avec l'Association 'L'EPHEMERE ', dont le siège social est sis à TOULON (83200) 161, Boulevard BEAUMARCHAIS, représentée par son Président, Monsieur Cyril BESSON, d'une convention portant mise à disposition du local situé 12, rue Nicolas LAUGIER à TOULON (VAR). Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révoicable pour la durée d'un an, à compter du 1er Septembre 2024

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** DECI2024098AJ ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240909-DECI2024098AJ-AR

---

**Date de décision :** 09/09/2024

**Acte transmis par :** Pauline BONALDI ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations